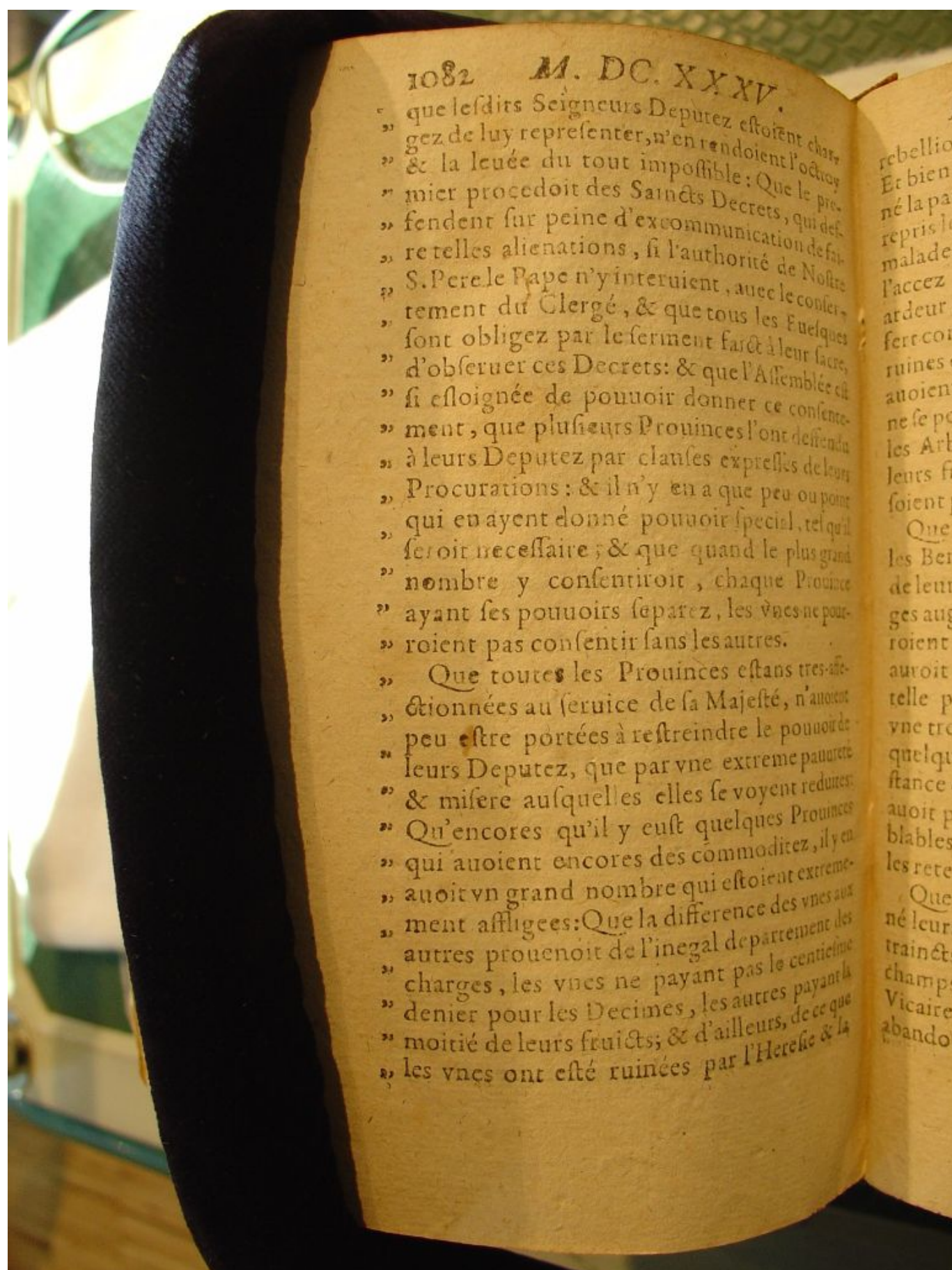
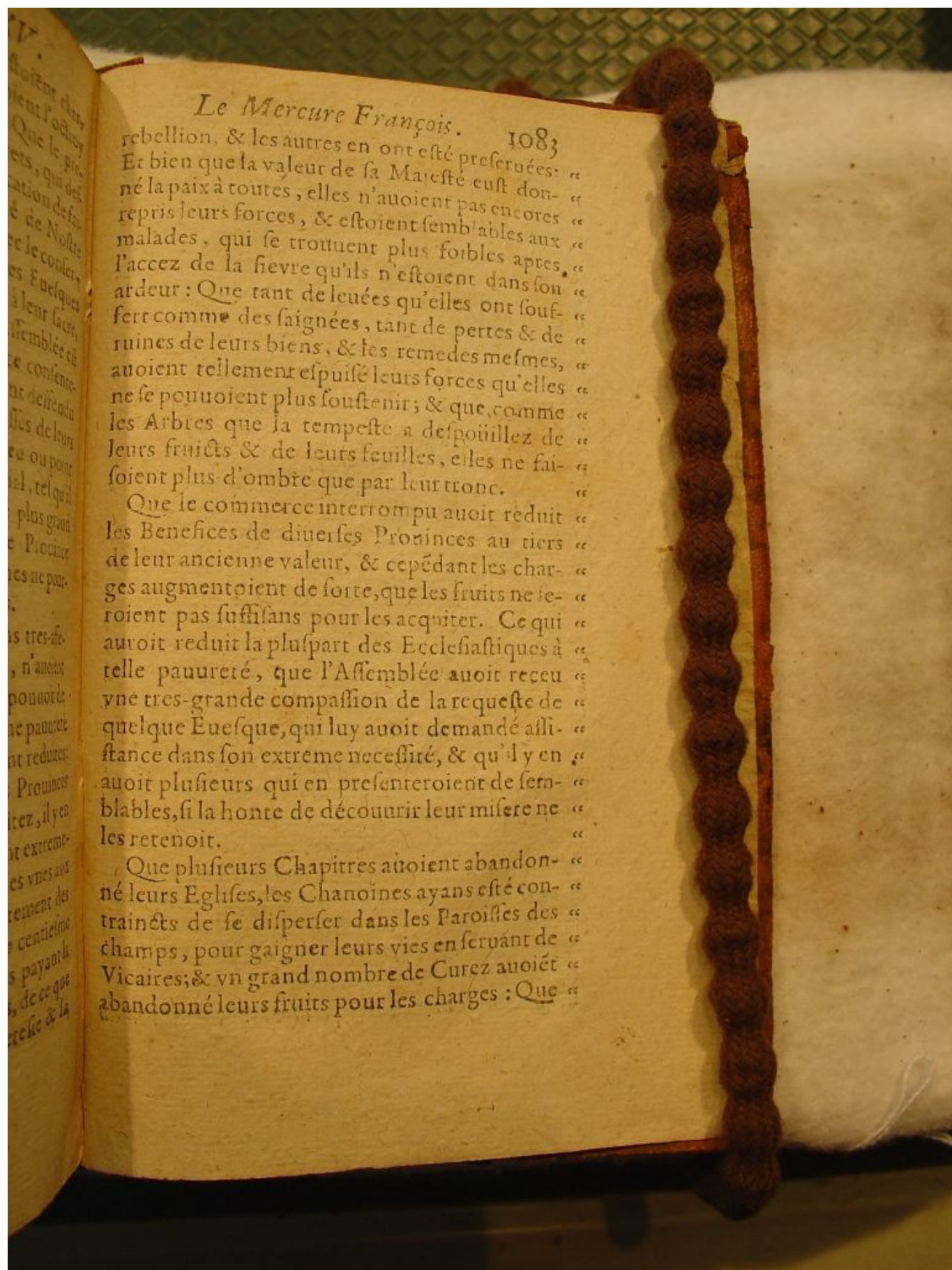


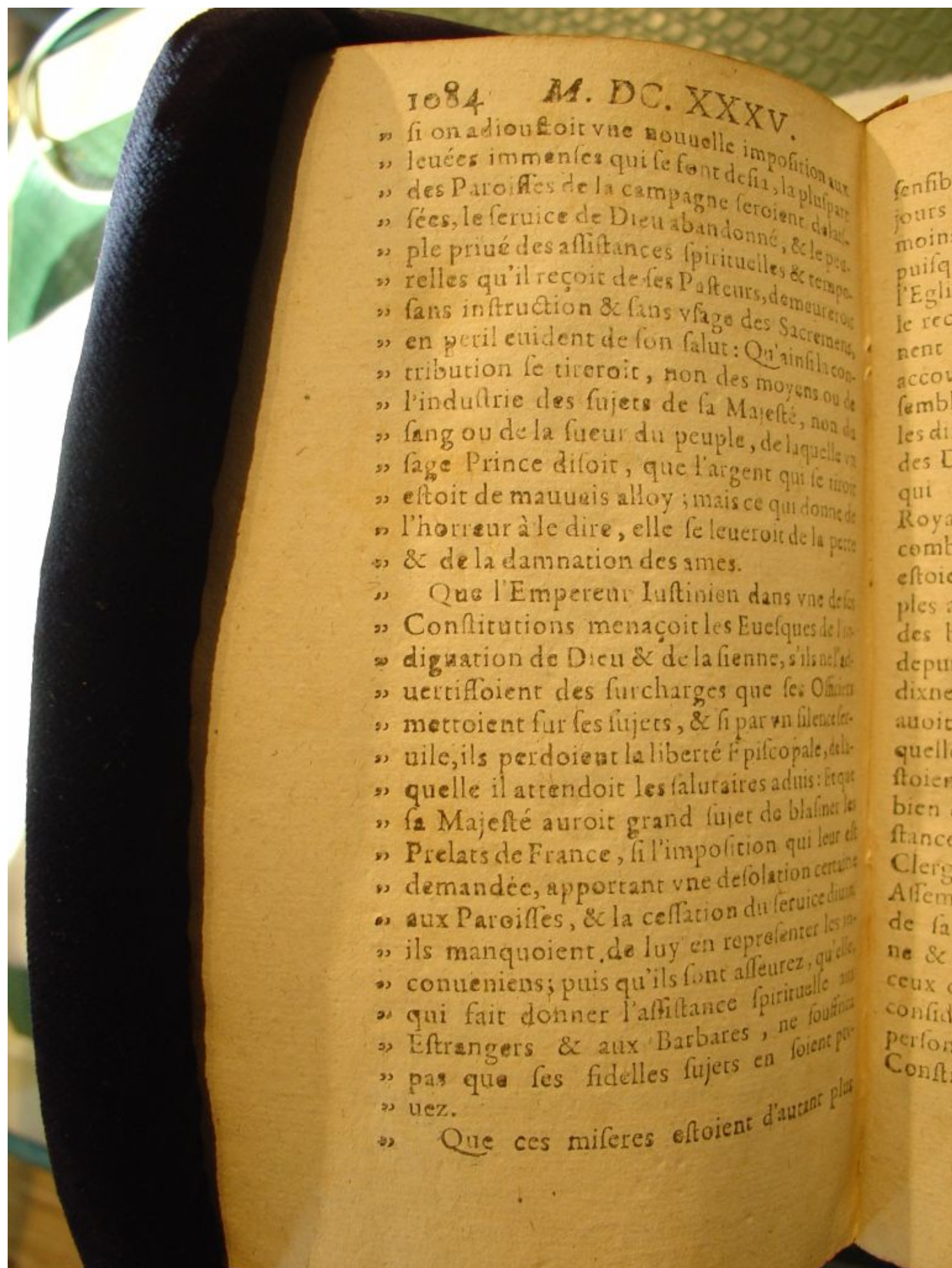
1635_1082.jpg



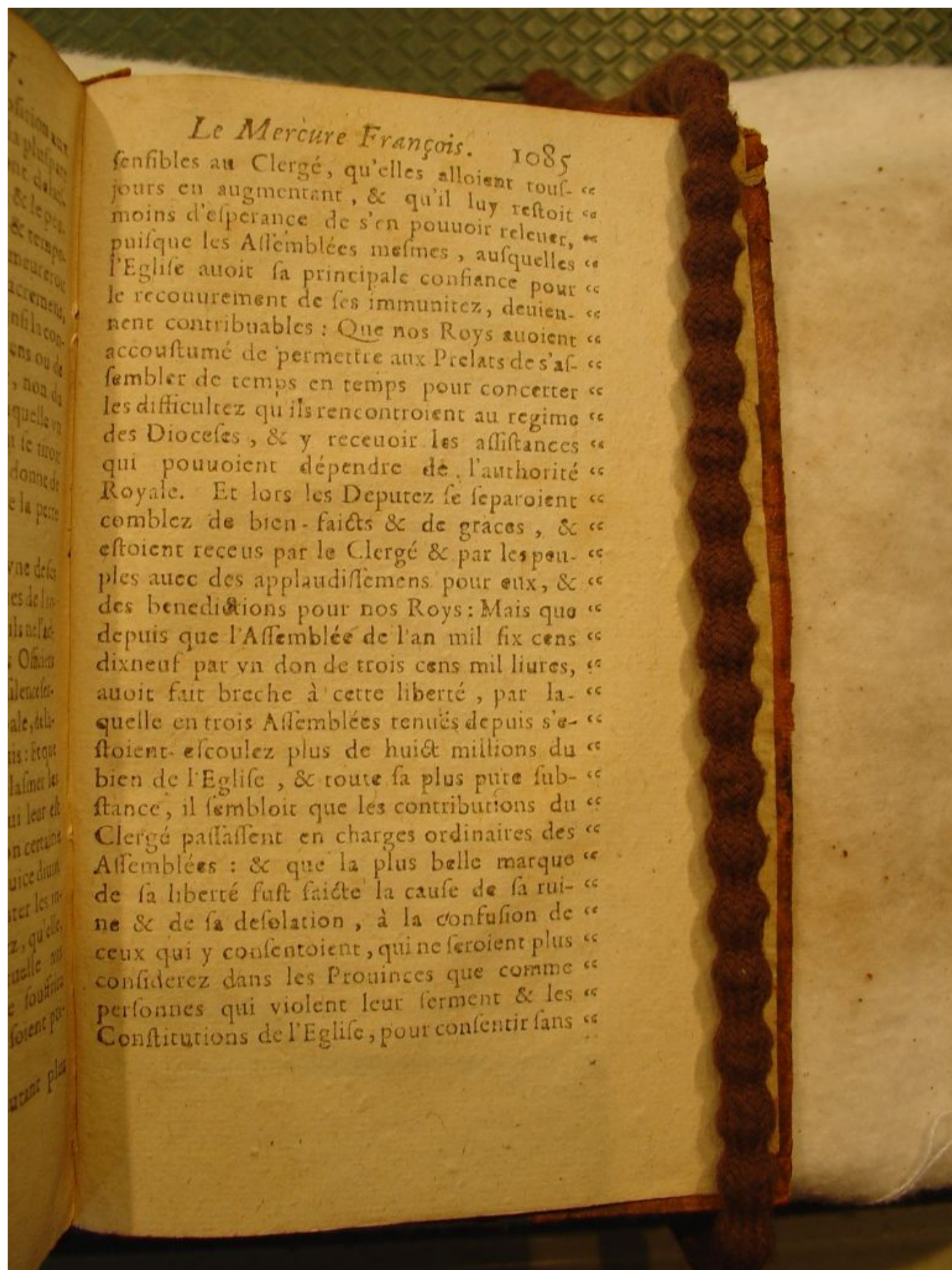
1635_1083.jpg



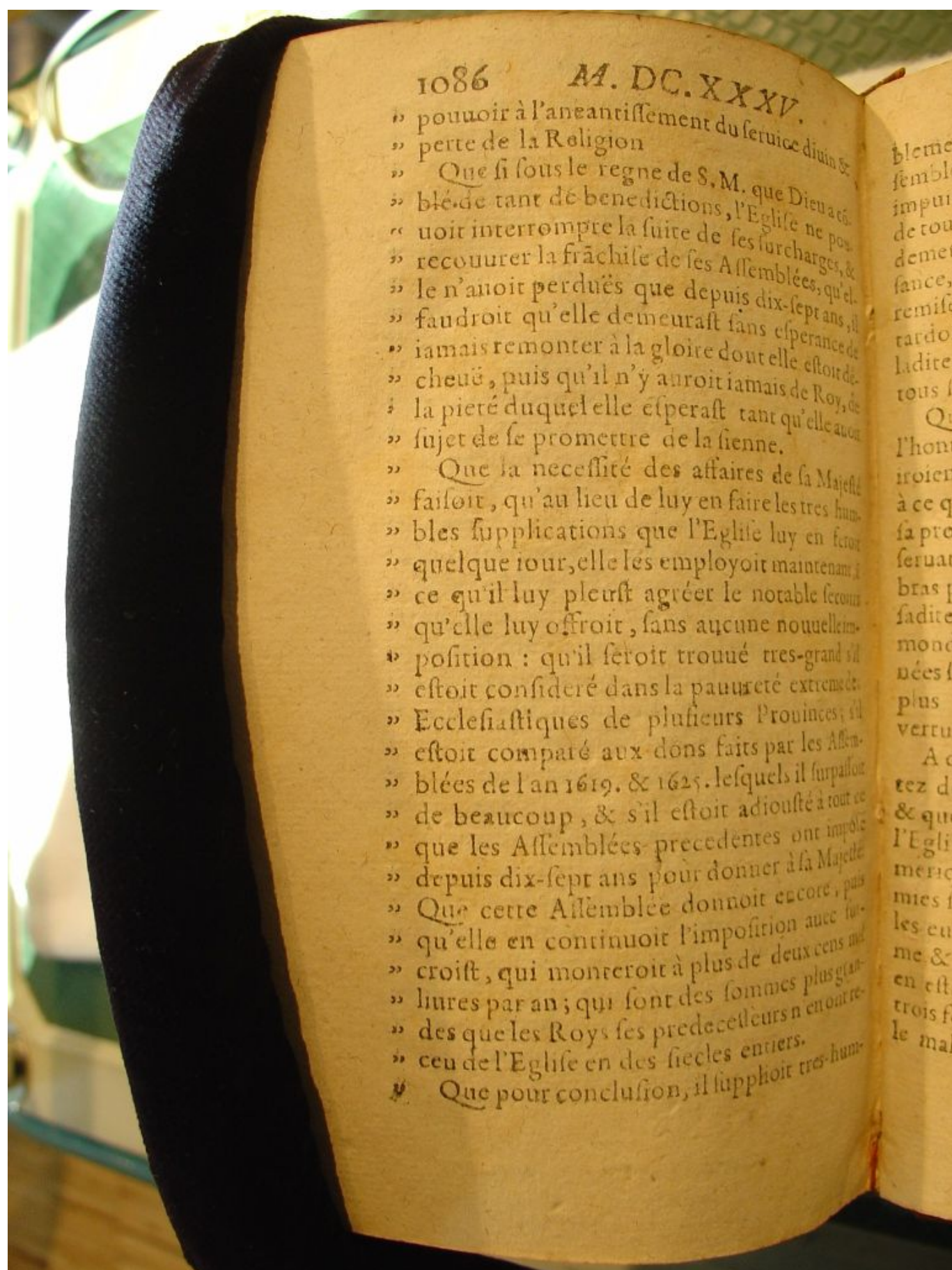
1635_1084.jpg



1635_1085.jpg



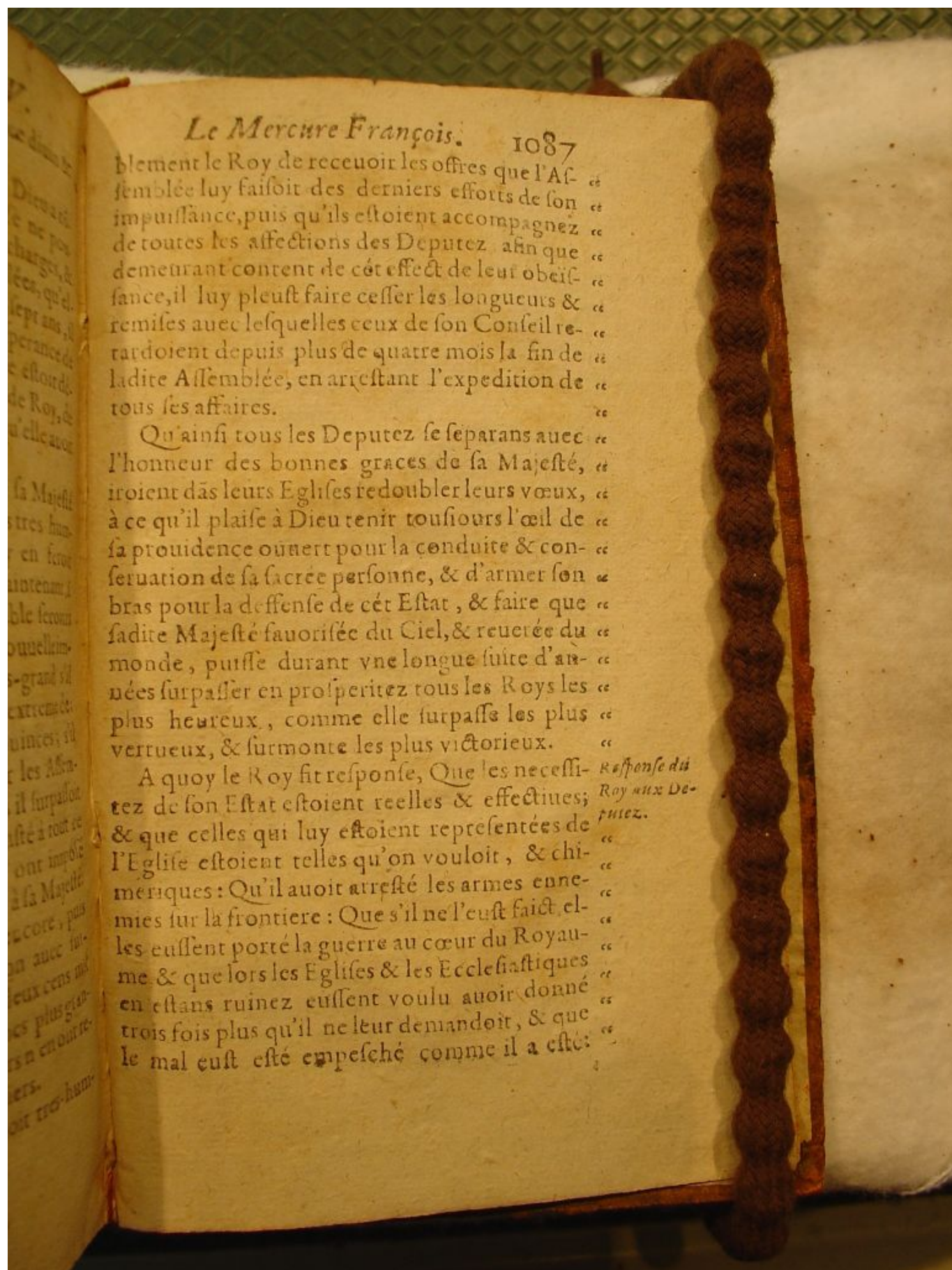
1635_1086.jpg



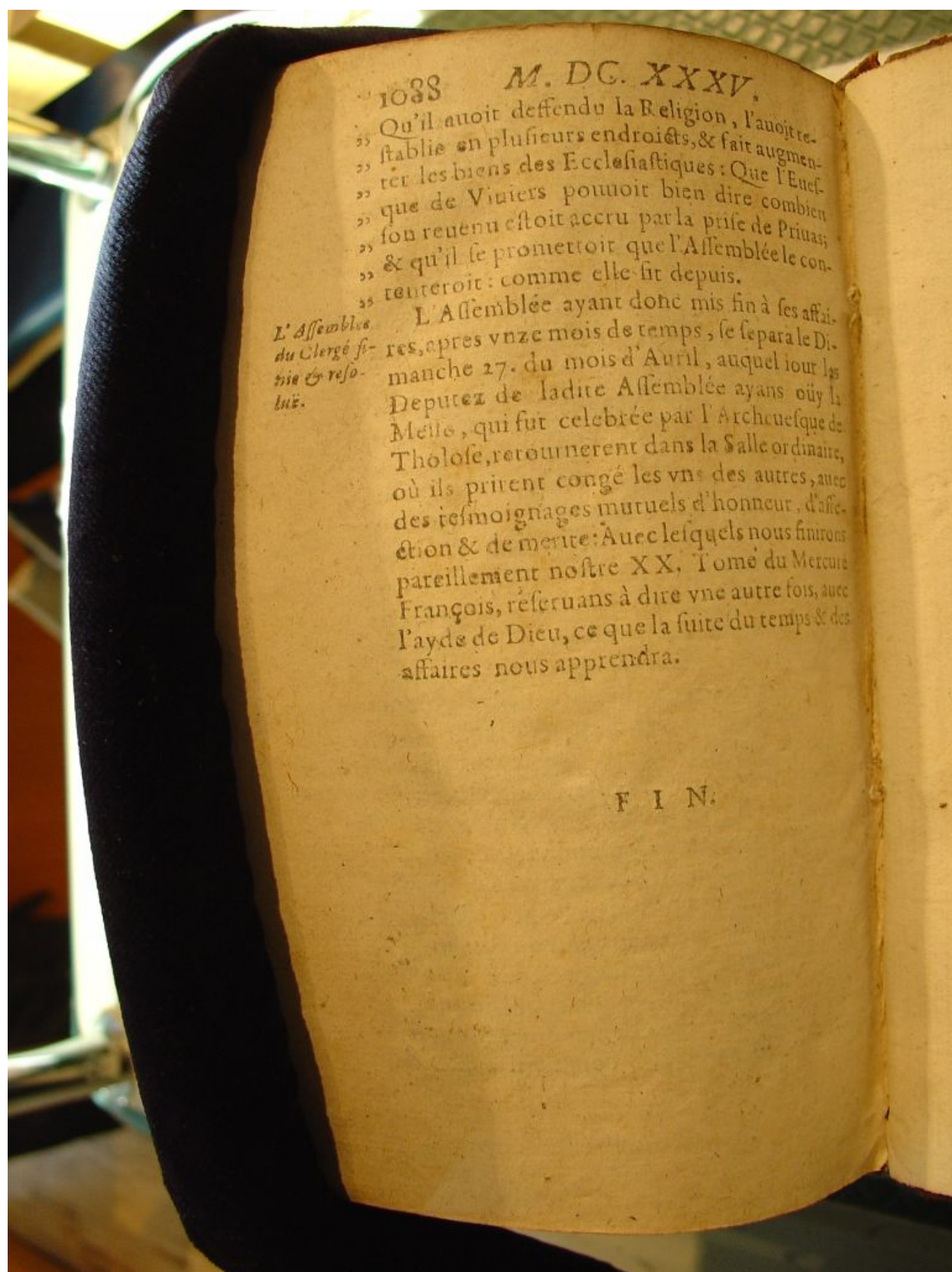
1086 M. DC. XXXV.
 » pouuoir à l'aneantissement du seruice diuin &
 » perte de la Religion
 » Que si sous le regne de S. M. que Dieu a bé-
 » blé de tant de benedictions, l'Eglise ne pou-
 » uoit interrompre la suite de ses surcharges, &
 » recouurer la fraîcheur de ses Assemblées, qu'il
 » le n'auoit perduës que depuis dix-sept ans, il
 » faudroit qu'elle demeurast sans esperance de
 » iamais remonter à la gloire dont elle estoit de-
 » cheuë, puis qu'il n'y auroit iamais de Roy, de
 » la pieté duquel elle esperast tant qu'elle auoit
 » sujet de se promettre de la sienne.
 » Que la necessité des affaires de sa Majesté
 » faisoit, qu'au lieu de luy en faire les tres-hum-
 » bles supplications que l'Eglise luy en feroit
 » quelque iour, elle les employoit maintenant à
 » ce qu'il luy pleust agréer le notable secours
 » qu'elle luy offroit, sans aucune nouuelle im-
 » position : qu'il seroit trouué tres-grand s'il
 » estoit considéré dans la pauvreté extrême de
 » Ecclesiastiques de plusieurs Prouinces, s'il
 » estoit comparé aux dons faits par les Assem-
 » blées de l'an 1619. & 1625. lesquels il surpassoit
 » de beaucoup, & s'il estoit adiousté à tout ce
 » que les Assemblées precedentes ont imposé
 » depuis dix-sept ans pour donner à sa Majesté.
 » Que cette Assemblée donnoit encore, puis
 » qu'elle en continuoit l'imposition avec sui-
 » croist, qui monteroit à plus de deux cens mil-
 » liures par an; qui sont des sommes plus gran-
 » des que les Roys ses predecesseurs n'en ont re-
 » ceu de l'Eglise en des siècles entiers.
 » Que pour conclusion, il supplioit tres-hum-

bleme
semble
impur
de tou
deme
sance,
remise
tardoi
ladite
tous l
Qu
l'hont
iroien
à ce q
sa pro
seruat
bras p
fadite
mond
nées s
plus
vertu
A q
tez de
& que
l'Egli
meriq
mies t
les eu
me &
en est
trois f
le mal

1635_1087.jpg



1635_1088.jpg



*L'Assemblée
du Clergé fi-
nie & reso-
lue.*

1088 M. DC. XXXV.
Qu'il auoit deffendu la Religion, l'auoit re-
stabilie en plusieurs endroicts, & fait augmen-
ter les biens des Ecclesiastiques: Que l'Eues-
que de Viniens pouuoit bien dire combien
son reuenu estoit accru par la prise de Priuages,
& qu'il se promettoit que l'Assemblée le con-
tenteroit: comme elle fit depuis.

L'Assemblée ayant donc mis fin à ses affai-
res, apres vnze mois de temps, se separa le Di-
manche 27. du mois d'Auril, auquel iour les
Deputez de ladite Assemblée ayans ouy la
Messe, qui fut celebrée par l'Archeuesque de
Tholose, retournerent dans la Salle ordinaire,
où ils prirent congé les vns des autres, avec
des tesmoignages mutuels d'honneur, d'affec-
tion & de merite: Avec lesquels nous finrons
pareillement nostre XX. Tomé du Mercure
François, reseruant à dire vne autre fois, avec
l'ayde de Dieu, ce que la suite du temps & des
affaires nous apprendra.

F I N.

0_Table_1635_01.jpg

T A B L E.

Puylaurens & du Comte de Guiche. 879
 Le sieur de Puylaurens fait Duc & Pair de France.

M. DC. XXXV.

L E Duc de Puylaurens, les sieurs de Fargis, & du Coudray-Montpensier arrestez prisonniers. 881

Lettre du Roy aux Gouverneurs des Prouinces sur la detention du Duc de Puylaurens. Gardes en la maison du Duc. Inuentaie faite de tous ses papiers. Les sieurs Senantes freres arrestez prisonniers. Mort du Duc de Puylaurens. Son epitaphe.

Le sieur Tonnelier Prestre convaincu de crime de leze Maisté. 887

Accuse la Dame de Grauelle. Est executé à mort, & la Dame de Grauelle à finir ses iours en prison.

De la prise de Philipsbourg. 889

Description de Philipsbourg. Repris par les Imperiaux.

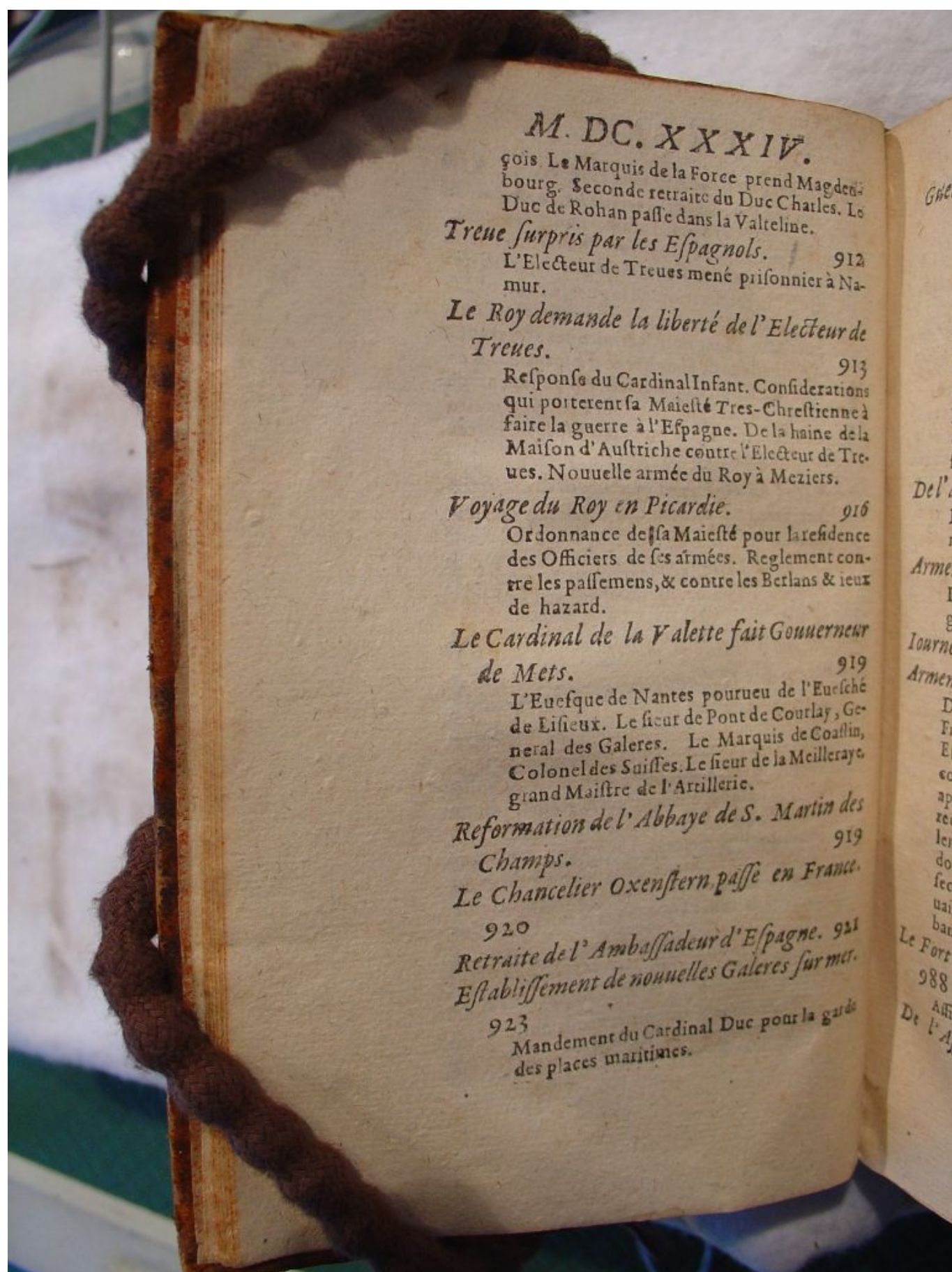
Spire pris par les Imperiaux, & repris par les François. 902

Separation des armées Françoisse & Suedoise. 903

Le Duc de Rohan passe dans l'Alsace. Retraite du Duc Charles de Lorraine. Deffaite d'Imperiaux par le Marquis de Bourbonne. Entreprise des Lorrains sur les François a leur confusion. Roufac, & Enkles pris par les François.

ẽ ij

0_Table_1635_02.jpg



0_Table_1635_03.jpg

TABLE.

Guerre declarée au Roy d'Espagne. 928

Procez verbal du Heraut enuoyé par le Roy au Cardinal Infant pour cet effet. Declaration du Roy sur l'ouverture de la guerre contre le Roy d'Espagne. 933. Manifeste sur la Declaration de la guerre contre l'Espagne. 948. Commerce rompu entre les François & les Espagnols. Retraite des Secretaires d'Ambassade de Flandres & d'Espagne. Retour du Comte de Barault Ambassadeur de France en Espagne. Le sieur Peny Secretaire de l'Ambassade de France en Espagne, arrêté prisonnier en Espagne.

De l'armée du Roy pour la Flandre. 663

Les François prennent le Chasteau d'Orcimont.

Armement des Espagnols. 964

Le Prince Thomas, General de l'armée Espagnole.

Journée, ou bataille d'Auein. 665*Armement des Hollandois.* 972

Demarche de leur armée. Toignent l'armée Françoisé auprez de Maestric. Entreprise des Espagnols sur le Fort des Philipines, à leur confusion. Demarche de l'armée Françoisé apres la bataille d'Auein. Le Cardinal Infant recule devant les François & Hollandois. Tillemont pillé & sacagé. Les François & Hollandois assiegent Louvain. Picolomini vient au secours de Flandres. Levée du siege de Louvain. Sortie des armées unies hors du Brabant.

Le Fort de Schenk pris par les Espagnols. 988

Assiégré par les François & Hollandois.
De l'Assemblée generale du Clergé de
é lij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan